

## 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) font partie intégrante de tous les contrats conclus entre la société EME SA (le fournisseur) et les clients (l'acheteur) concernant la livraison de composants, appareils, systèmes, hardware et software, licences et services, en pièces détachées ou sous forme combinée (la marchandise). Seules les présentes CGV sont applicables, que les parties les aient acceptées de manière expresse ou implicite. L'acheteur accepte les présentes CGV en passant la commande. Le fournisseur n'est pas lié par les conditions commerciales, ni par les conditions de livraison, ni par toute autre condition de l'acheteur, quelle que soit leur forme, qui remplaceraient ou modifieraient les présentes CGV, à moins qu'il ne les ait valablement signées et explicitement acceptées, en tout ou en partie. Le fournisseur peut, au cas par cas, ajouter des conditions particulières ou les substituer aux présentes CGV. Les modifications et stipulations annexes ne sont valables que dans la mesure où le fournisseur les a explicitement confirmées par écrit.

## 2. Indications techniques

Toutes les informations techniques, données et mesures sont basées sur les indications fournies par les fabricants respectifs, et leur valeur est strictement indicative. Elles ne passent pas pour une garantie liante de la part du fournisseur quant à des qualités spécifiques. Il n'est pas responsable des erreurs éventuelles liées au contenu ou résultant de l'impression ou de la transmission. Si le fournisseur est aussi le fabricant de la marchandise, sa responsabilité résulte des dispositions légales du droit suisse. Le fournisseur se réserve à tout moment le droit de procéder à des modifications de modèles sans information préalable ou indication de motifs.

## 3. Prix

Tous les prix indiqués sont sans engagement jusqu'à leur confirmation. Le fournisseur se réserve à tout moment le droit de les adapter sans information préalable ni indication de motifs. Sans stipulation contraire et écrite, les prix sont exprimés en francs suisses (CHF), nets, sans TVA, taxes ni droits de douane à l'exportation, assurance, autorisation, certification, installation, mise en service, formation ni service d'assistance. Le transport, l'emballage et l'élaboration des documents nécessaires à l'exportation font l'objet d'une facturation distincte.

## 4. Dates de livraison

Le fournisseur indique les dates et délais de livraison en toute bonne conscience. Elles sont valables sous réserve que la livraison du fournisseur par le fabricant / sous-traitant ait lieu dans les délais impartis. Seules les dates garanties par écrit par le fournisseur sont obligatoires. Ces délais sont susceptibles de se prolonger de manière raisonnable si

1. le fournisseur n'obtient pas à temps les indications nécessaires à la réalisation de la commande, ou si l'acheteur les modifie ultérieurement.
2. si l'acheteur est en retard en ce qui concerne les travaux qu'il doit réaliser.
3. si des empêchements apparaissent qui échappent à la responsabilité du fournisseur (force majeure).

Un dépassement éventuel du délai de livraison n'autorise pas l'acheteur à refuser de prendre en charge la livraison, à résilier immédiatement le contrat et/ou à demander le paiement de dommages et intérêts. En cas de retard dans la livraison du fait du fournisseur, l'acheteur ne peut résilier le contrat que si une mise en demeure, fixant un délai raisonnable de deux semaines sous peine de résiliation, est restée sans effet à l'expiration du délai imparti.

## 5. Contrat de vente

La commande de la marchandise souhaitée par le client équivaut de sa part à une offre ferme de contracter. Le fournisseur est en droit d'accepter cette offre dans un délai de 5 jours ouvrables, par la livraison de la marchandise ou par l'envoi d'une confirmation de la commande. Le contenu du contrat résulte de la commande écrite ou envoyée par voie électronique et/ou la confirmation de la commande ou l'acceptation de l'offre de contracter, ainsi que par les présentes CGV.

## 6. Livraison / réclamation

Les livraisons ont lieu aux risques et périls de l'acheteur. Le risque est transféré à l'acheteur aussitôt que la marchandise a été séparée de la marchandise du fournisseur et qu'elle est envoyée. Toute autre convention doit être effectuée par écrit. Le fournisseur est en droit de procéder à des livraisons partielles raisonnables. L'acheteur est seul responsable du contrôle adéquat et approfondi de la marchandise à l'arrivée. Les livraisons erronées, les écarts quantitatifs et défauts évidents doivent être signalés immédiatement au fournisseur, au plus tard 10 jours ouvrables après l'arrivée de la livraison. Dès que possible, l'acheteur vérifie si la marchandise ne recèle pas d'autres défauts. La marchandise est considérée comme acceptée si aucun signalement de vices n'est reçu par le fournisseur dans les 30 jours suivant la date de l'expédition, ou si la marchandise a été utilisée pendant plus de 20 jours de travail à poste unique. Les renvois ne sont acceptés que s'ils ont été préalablement convenus.

## 7. Conditions de paiement / réserve de propriété

L'acheteur est tenu de payer la facture sans opérer quelque retenue que ce soit.

1. au plus tard 30 jours après la date de facturation, sauf s'il en a été convenu et consigné autrement par écrit.
2. lors de la commande si elle est passée par le biais du «eCatalog».

En cas de non-respect du délai de paiement, le fournisseur est en droit de calculer des intérêts de retard de 5% par an. L'acheteur est en outre tenu de payer tous les frais de dossier y afférents. Le fournisseur se réserve le droit de procéder à la livraison de commandes émanant de nouveaux clients comme de clients existants contre paiement contre remboursement ou paiement préalable.

## 8. Droit d'échange / droit d'annulation

Le fournisseur livre des entreprises spécialisées et des clients industriels ainsi que leurs sous-traitants professionnels. De ce fait, il n'existe pas de droit de rétractation ni d'échange pour non-convenance. Il n'existe à aucun moment de droit de modification de délai, d'annulation, de renvoi ou de contre-passation sous quelque forme que ce soit. Ces droits doivent faire l'objet d'un accord écrit préalable avec le fournisseur.

## 9. Garantie / responsabilité

Le fournisseur garantit que les marchandises sont exemptes de défauts de matériau ou de fabrication, conformément à l'offre respectivement à la confirmation de commande. Les réclamations éventuelles doivent avoir lieu conformément au chiffre 6 des présentes CGV. La durée de la responsabilité en garantie du fournisseur pour les marchandises livrées est fonction de la durée de garantie définie par le fabricant. Elle est de 12 mois maximum à compter de la date de livraison. Les étiquettes de qualité du fournisseur doivent impérativement être présentées. La durée de garantie des réparations ou du service est de 3 mois pour les pièces remplacées par le fournisseur et les fonctions qui y sont liées. Si la réclamation a été faite dans les délais, la garantie inclut le remplacement (marchandise neuve ou échangée) ou la réparation de la marchandise ou de parties de celle-ci présentant des défauts. Pour les contrats «Last-Buy», le montant maximal peut être remplacé est limité au montant de la commande. La garantie s'éteint en cas d'utilisation inadéquate, de modifications ou autres interventions pratiquées par l'acheteur, ou si la réclamation n'a pas lieu dans les délais. En aucun cas le fournisseur ne saurait être tenu pour responsable de dommages consécutifs ou dommages indirects causés par l'utilisation ou la défaillance de la marchandise livrée. Les coûts de transport, de montage et démontage sont à la charge de l'acheteur. Si une marchandise sans défaut a été retournée dans le cadre de la garantie, les coûts en ayant résulté pour le fournisseur sont à la charge de l'acheteur.

## 10. Responsabilité

La responsabilité pour négligence légère est exclue. L'acheteur est seul responsable du choix de la marchandise appropriée et de son emploi. Le fournisseur est responsable dans le cadre de son assurance de responsabilité civile pour d'autres dommages causés aux personnes et aux biens de l'acheteur lorsqu'il a été établi qu'ils résultent de la faute intentionnelle ou de la négligence grossière du fournisseur. Toute revendication de dommages et intérêts, quelle que soit sa nature et son fondement juridique, est exclue, en particulier, mais pas exclusivement, pour les dommages directs et indirects ainsi que les dommages consécutifs aux défauts, comme la perte de données, la perte de commandes, la perte de l'usage et la perte de gains. Toute responsabilité du fournisseur du fait de ses auxiliaires et sous-traitants est exclue.

## 11. Droit applicable / tribunal compétent

Le rapport de droit est soumis au droit suisse, l'application du droit commercial international de l'ONU est exclue. La juridiction compétente est le tribunal de droit commun du siège du fournisseur à Maur (Ebmatingen). L'acheteur renonce ainsi expressément à la compétence de son tribunal de droit commun. Le fournisseur a toutefois le droit d'intenter une action en justice devant la juridiction du domicile ou du siège de l'acheteur.

## 12. Clause de sauvegarde

Si une stipulation des présentes CGV s'avérait ou devenait invalide ou inexécutable, les autres clauses des présentes CGV n'en seraient pas affectées.